

Selarl ACTEHUIS
Huissiers de Justice Associés
49/51, avenue Salvador Allende
B.P.113
77105 MEAUX CEDEX
☎ 01.64.34.00.79 📠 01.64.34.27.47

COPIE

C095443

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE VINGT NEUF JUIN

A LA DEMANDE DE :

La Fédération Française des Sports de Glace, dont le siège social est situé 41-43 rue de Reuilly 75012 PARIS, représentée par sa Présidente en exercice, Madame Gwenaëlle NOURY.

Laquelle m'a exposé :

- Que, ce jour, doit se tenir l'assemblée générale ordinaire de la Fédération Française des Sports de Glace.
- Que, dans le cadre de cette assemblée, elle me requérait à toutes fins utiles d'assister au bon déroulement de celle-ci, depuis l'émargement jusqu'au dernier vote et d'en dresser constat.

Déférant à cette réquisition,

Je, soussigné, Nicolas BARDIN Huissier de Justice associé, membre de la SELARL ACTEHUIS, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice, audencier près le Tribunal Judiciaire de MEAUX, dont l'Etude est située 49/51 avenue Salvador Allende à MEAUX

Me suis transporté, ce jour, à PARIS, au siège du CNOSF (Comité National Olympique du Sport Français), situé avenue Pierre de Coubertin PARIS 13^{ème}, où étant, à 07 H 45, je procède aux constatations suivantes :

A 08 heures 00, l'ouverture de l'émargement débute normalement, aussi bien pour la partie présente que pour la partie distancielle.

Les participants à l'Assemblée Générale se présentent à l'accueil, où sont collectées leurs signatures.

En parallèle, Monsieur Michael COLLARDEY, membre du Conseil Fédéral et Référent Informatique, procède à la collecte des émargements électroniques.

Je rencontre Monsieur Jean-Christophe PRANGERE, Président de la commission de surveillance des opérations électorales, Monsieur Didier MONTOURSIS, membre de la CSOE, Madame Soisique LORAND, membre de la CSOE, Monsieur Franck PRIEUR, membre de la CSOE et Madame Fabienne GONEDEC, membre de la CSOE.

Ces personnes me déclarent, par la voie de leur Président, qu'elles ont statué sur la validité des procurations et que cinq pouvoirs ont dû être refusés pour les motifs suivants : cachet manquant, signatures des mandats manquantes, noms de présidents différents des noms figurant sur le dossier d'affiliation.

Madame Karine GAMARD, Secrétaire Permanente de la Fédération me remet les documents, qui ont été adressés par mails aux différents Présidents de Clubs, Présidents de Ligues et Présidents de Comités Départementaux le 10 juin 2024.

Ces documents demeureront annexés aux présentes après mention, sur huit pages.

A 09 heures 20, le bureau, composé de Madame Gwenaëlle NOURY, Présidente de la Fédération Française des Sports de Glace, Madame Irma BARDOUX, Secrétaire Générale de la FFSG, Monsieur Jean-Marie MASSOT, Trésorier Général de la FFSG, ainsi que Monsieur Ludovic LE GUENNEC, Président du Conseil Fédéral, et Monsieur Djamel CHEIKH, DTN, siègent à la tribune, pour déclarer l'assemblée générale ouverte.

A 09 heures 20, Madame Irma BARDOUX prend la parole, pour exposer le déroulé de la journée et présenter la CSOE.

A 09 heures 25, discours d'accueil par Madame Dominique RABBE, Présidente de la Ligue ILE-DE-FRANCE.

A 09 heures 30, clôture des émargements présentiels et distanciels.

A 09 heures 30, discours d'accueil de Madame Gwenaëlle NOURY, Présidente de la Fédération Française des Sports de Glace.

A 09 heures 35, discours d'ouverture de Madame POTEREAU Marie-Françoise, Vice-présidente du CNOSF.

A 09 heures 40, prise de parole de Madame BARDOUX, pour présenter les modalités de vote.

Présentation du Projet SAYES par monsieur Cyril SAVIDAN

Présentation du projet SENTINELLES par madame Irma BARDOUX.

Le quorum, représentant le tiers des groupements, est fixé à 52, il doit, dans le même temps, représenter au moins un tiers des voix, soit 360.

Madame BARDOUX annonce à 10 heures 20 que le quorum est atteint et que les votes vont pouvoir se dérouler normalement.

Le nombre de groupements présents ou représentés en distanciel est de 82 : quorum atteint.

Le nombre de voix attribuées aux 82 groupements présents, ou représentés, est de 653 : quorum atteint.

A 10 heures 25, **ouverture officielle de l'Assemblée Générale**, avec présentation du rapport moral par Madame Gwenaëlle NOURY.

A 10 heures 48, rapport du comité éthique par son président Monsieur Hubert BRAUD

A 11 heures 00, rapport de la référente intégrité Madame Huguette LONDY

A 11 heures 05, vote de la 1^{ère} résolution de l'ordre du jour : approbation du procès-verbal de l'AGO du 17 juin 2023.

Résultat : 94,87 % pour, 0 % contre, 5,13 % abstention.

A 11 heures 25, intervention de Maître Laurent PLAGNOL, avocat de la Fédération Française des Sports de Glace, pour faire un point sur les différents contentieux en cours.

A 11 heures 40, Madame Irma BARDOUX présente son rapport d'activité.

A 11 heures 50, vote de la 2^{ème} résolution de l'ordre du jour : Approbation du rapport moral 2023

Résultat : 84,88 % pour, 7,32 % contre, 7,8 % abstention.

A 12 heures 00 : Rapport du Président du Conseil Fédéral, Monsieur Ludovic LE GUENNEC.

A 12 heures 10 : Allocution de Madame Marianne OUDAR, Vice-présidente de la Fédération Française des Sports de Glace.

A 12 heures 20 : Rapport du DTN, Monsieur Djamel CHEIKH qui présente le bilan de la saison sportive 2023/2024.

A 13 heures 30, interruption de l'assemblée générale pour la pause du midi.

Reprise à 14 heures 45 par l'intervention de Monsieur Anthony LEROY président de la Commission Fédérale des officiels de l'arbitrage.

A 15 heures 15 : Intervention de Madame Mylène SECHAUD, présidente de la commission sportive nationale Ballet sur glace.

A 15 heures 20 : Intervention de Monsieur Noël MORARD, président de la commission sportive nationale Curling.

A 15 heures 25 : Intervention de Monsieur Marien DE LA ASUNCION, président de la commission sportive nationale Danse sur glace.

A 15 heures 35 : Intervention de Monsieur Laurent MOREAU, président de la commission sportive nationale Patinage Artistique Synchronisé.

A 15 heures 42 : Rapport d'activité du Docteur Catherine MANSARD.

A 15 heures 50 : Présentation du nouveau Trésorier Général, Monsieur Jean Marie MASSOT

Le Rapport Financier et le Bilan 2023 sont présentés par Monsieur Sébastien FRANCHI du cabinet SYNA.

A 16 heures 40 : Rapport sur les comptes annuels et intervention du Commissaire Aux Comptes Monsieur Stéphane LOUBIERES du cabinet FCN.

Les questions formulées par les groupements sur la présentation des comptes reçoivent des réponses de Messieurs FRANCHI et LOUBIERES mais également de Madame NOURY et de Monsieur CHEICK.

A 17 heures 10 : vote de la 3^{ème} résolution : Approbation, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Bureau Exécutif et du rapport du commissaire aux comptes, des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont présentés. Rappelant que les comptes arrêtés au 31 décembre 2023 sont impactés de la sortie de la patinoire mobile évaluée à un montant de -123559 euros. Le résultat avant impact s'élevant donc à +7144 euros.

Résultat du vote : 80,42% pour, 7,87 % contre, 11,71 % abstention.

A 17 heures 15 : vote de la 4^{ème} résolution : Approbation sur proposition du Bureau Exécutif de la décision d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice 2023 de la manière suivante : le report à nouveau du résultat (après impact) de -116415 euros sur les exercices futurs

Résultat du vote : 76,61 % pour, 7,73 % contre, 15,65 % abstention.

A 17 heures 20 : vote de la 5^{ème} résolution, donnant quitus plein et entier au Bureau Exécutif pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2023.

Résultat du vote : 77,97 % pour, 8,43 % contre, 13,6 % abstention.

A 17 heures 25 : Présentation du budget prévisionnel réactualisé 2024

Vote de la 6^{ème} résolution adoptant le budget prévisionnel réactualisé 2024

Résultat du vote : 68,32 % pour, 21,56% contre, 10,11 % abstention.

Présentation par Monsieur Sébastien FRANCHI du bilan prévisionnel 2025.

Questions des groupements sur la présentation du budget prévisionnel 2025 et réponses apportées soit par Monsieur Sébastien FRANCHI, soit par Madame NOURY, soit par Monsieur CHEICK

A 17 heures 30 : Mise au vote de la 7^{ème} résolution adoptant le budget prévisionnel 2025.

Résultat : 69,56 % pour, 20,04 % contre, 10,4 % abstention.

A 17 heures 33 : la Présidente de la Fédération Madame NOURY annonce qu'à la suite de réflexions et pour tenir ses engagements de campagne, elle a renoncé à la huitième résolution qui est définitivement supprimée des résolutions à voter.

A 17 heures 35 : vote de la 9^{ème} résolution adoptant, sur proposition du Conseil Fédéral le montant de 2,75€ en tant que somme à reverser aux Ligues régionales par licence au titre de la saison 2023/2024 conformément aux dispositions de l'article 8.4 du Règlement intérieur.

Résultat : 96,81 % pour, 3,19 % contre, aucune abstention.

A 17 heures 40 : vote de la 10^{ème} résolution adoptant, après avoir pris connaissance des modifications apportées au Règlement intérieur de la Fédération, le nouveau Règlement intérieur, tel que soumis par le Bureau Exécutif et le Conseil Fédéral.

Résultat du vote : 74,06 % pour, 1,69 % contre, 24,25 % abstention.

A 17 heures 45 : vote de la 11^{ème} résolution à bulletins secrets.

Ce vote porte sur les candidatures qui ont été soumises pour le poste non pourvu au sein du Conseil Fédéral (délégué auprès de la CSN Sports Extrêmes)

Une seule candidature, celle de Monsieur Raphaël CABON.

Résultat du vote : 69,91 % pour, 21,74 % contre, 8,35 % abstention.

Viennent ensuite les questions des groupements affiliés, les réponses sont apportées soit par la Présidente, soit par le DTN, soit par le président du Conseil Fédéral.

La Présidente fait le discours de clôture et l'Assemblée Générale qui se termine à 18 heures 25.

Telles sont mes constatations.

Mes opérations de constat terminées, j'ai rédigé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Nicolas BARDIN



- la fiche de candidature pour le poste à pourvoir au Conseil Fédéral (membre délégué auprès de la CSN Sports Extrêmes),
- la fiche de candidature pour le poste vacant à la CSN Danse sur Glace,
- la fiche de candidature pour le poste vacant à la CSN Patinage Artistique,
- l'attestation sur l'honneur à compléter à joindre aux candidatures,
- un modèle de pouvoir, si nécessaire, pour vous faire représenter lors de l'Assemblée Générale,
- les ordres du jour des Assemblées de Disciplines,
- un modèle de pouvoir, si nécessaire, pour vous faire représenter lors des Assemblées de Disciplines.

Pour cette Assemblée Générale Ordinaire, et conformément à nos statuts, seuls les Présidents de clubs ou leurs représentants pourront voter. Chaque président pourra, en cas d'empêchement, être représenté soit par l'un des membres licenciés de son groupement soit à l'un des membres licenciés, dirigeant ou non, d'un autre groupement. Toutefois, un licencié votant ne pourra représenter que deux groupements.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, je vous prie de croire, Chères Présidentes, Chers Présidents, à l'expression de mes salutations sportives les plus dévouées.

La Présidente,
Gwenaëlle NOURY



Copie :

Cabinet de la Ministre
Bureau Exécutif
Conseil Fédéral
M. Djamel Cheikh, DTN
M. Stéphane Loubières, Commissaire aux Comptes
Cabinet Syna, cabinet comptable
Maître Laurent Plagnol

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

F A I L L E | H O M M E S | H I M M A N O | A N S | S U R | G L A C E | F R E E | S T I L E | H A N D | S P O R T S | E T | A C T I V I T É S | P A T I N A G E | A R T I S T I Q U E | P A T I N A G E | C O N F I G U R A T I O N | S H O R T | T R A C K | S L E D D O G

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

Agrément ministériel n°1391 / Siret : 775 722 580 00070



Assemblée Générale Ordinaire du samedi 29 juin 2024

Texte des résolutions qui seront soumises au vote des groupements affiliés

1^{ère} résolution

L'Assemblée Générale approuve le procès-verbal de l'AGO du 17 juin 2023

2^{ème} résolution

L'Assemblée Générale approuve le rapport moral 2023.

3^{ème} résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Bureau Exécutif et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils ont été présentés. Rappelant que les comptes arrêtés au 31 décembre 2023 sont impactés de la sortie de la patinoire mobile évaluée à un montant de -123.559 euros. Le résultat avant impact s'élève donc à +7.144 euros.

4^{ème} résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Bureau Exécutif, décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice 2023 de la manière suivante : le report à nouveau du résultat (après impact) de -116 415 euros sur les exercices futurs.

5^{ème} résolution

L'Assemblée Générale donne quitus plein et entier au Bureau Exécutif pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2023.

6^{ème} résolution

L'Assemblée Générale adopte le budget prévisionnel réactualisé 2024.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

MAJESTÉ ROYALE DU CANADA | COMITÉ NATIONAL | FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE | LE COMITÉ NATIONAL | LE BUREAU EXÉCUTIF | LE BUREAU NATIONAL | LE BUREAU RÉGIONAL | LE BUREAU LOCAL
41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

Agrément ministériel n°1391 / Siret : 775 722 580 00070

7^{ème} résolution

L'Assemblée Générale adopte le budget prévisionnel 2025.

8^{ème} résolution

L'Assemblée Générale vote l'augmentation du tarif de l'affiliation et des licences pour la saison 2025-2026.

9^{ème} résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil Fédéral, adopte le montant de 2,75 € en tant que sommes à reverser aux Ligues Régionales, par licence, au titre de la saison 2023/2024, conformément aux dispositions de l'article 8.4 du Règlement intérieur.

10^{ème} résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des modifications apportées au Règlement Intérieur de la Fédération, adopte le nouveau Règlement Intérieur, tel que soumis par le Bureau Exécutif et le Conseil Fédéral.

11^{ème} résolution

L'Assemblée Générale, vote à bulletins secrets, sur les candidatures qui lui sont soumises pour le poste non pourvu au sein du Conseil Fédéral (délégué auprès de la CSN Sports Extrêmes).

Les résultats des votes sont les suivants :

- pour le poste de membre délégué auprès de la CSN Sports Extrêmes

Votants :

Suffrages exprimés :

Pour :

Abstention :

Contre :

à compléter selon les résultats des votes

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BASES | BIATLON | CANYON | CANOE SUP | CLASSE | HOCKEY | HANDBALL | HANDBALL EN CHAIR | HOCHEY | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | SKI DE TRAIL | SKI NORDIC

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

Agrément ministériel n°1391 / Siret : 775 722 580 00070



ORDRE DU JOUR
Assemblée Générale Ordinaire
des Groupements Affiliés de la FFSG
le samedi 29 juin 2024

8h00 – Emargement

9h00 – Début de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Répartition des voix, décompte et vérification du quorum
2. Approbation du procès-verbal de l'AGO de 2023
3. Rapport d'activité fédéral et rapport moral - Vote
4. Rapports du Conseil Fédéral
5. Rapport d'activité de la DTN
6. Rapports d'activité des différentes commissions
7. Élection pour le poste non pourvu du Conseil Fédéral – Vote

12h30/14h Déjeuner dans l'espace olympique

8. Rapport financier 2023
9. Rapport du Commissaire aux Comptes
10. Comptes annuels clos au 31 décembre 2023 - Vote
11. Budget prévisionnel réactualisé 2024 - Vote
12. Budget prévisionnel 2025 - Vote
13. Vote sur les tarifs des licences, les affiliations et le montant des sommes versées aux Ligues Régionales
14. Questions posées par les Groupements Affiliés
15. Présentation des modifications apportées au Règlement Intérieur - Vote
16. Résultat de l'élection pour le poste non pourvu du Conseil Fédéral

17h30 Fin de l'Assemblée Générale Ordinaire

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET / BODYSLEIGH / CURLING / DANSE SUR GLACE / FREESTYLE / HANDISPORTS DE GLACE / ICE CROSS / LUGE / PATINAGE ARTISTIQUE / PATINAGE SYNCHRONISÉ / PATINAGE DE VITESSE /
SHORT TRACK / SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France / Tél : +33(0)1 43 46 10 20 / E-mail : contact@ffsg.org

Agrément ministériel n°1391 / Siret : 775 722 580 00070



**Assemblée Générale Ordinaire
des Groupements affiliés de la FFSG
Paris, CNOSF le 29 juin 2024**

**PROCURATION DU PRÉSIDENT D'UN GROUPEMENT
À SON REPRÉSENTANT
licencié du groupement, dirigeant ou non
licencié d'un autre groupement, dirigeant ou non
Soit un président (ou son représentant) + 1 pouvoir**

N° et nom de mon Groupement :

N° et nom de ma Ligue :

Je soussigné(e)

Président(e) du Groupement, ci-dessus dénommé, donne pouvoir à :

M ou Mme :

Licence n° :

Pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire des groupements affiliés de la F.F.S.G. qui aura lieu le :

Samedi 29 juin 2024 au CNOSF, 1 avenue Pierre de Coubertin, 75013 Paris et simultanément en visioconférence

Fait à : le :

Signature du Président confiant le pouvoir Précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »	Cachet du Groupement	Signature du Mandaté Précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation de pouvoir »

La présente procuration est à remettre au plus tard 48 (quarante-huit) heures avant l'ouverture de l'Assemblée, sous peine d'irrecevabilité, par mail à : csoeffsq@gmail.com ainsi qu'à l'adresse : president@ffsg.org.



**Assemblée Générale Ordinaire
des Groupements affiliés de la F.F.S.G.
Paris, le 29 juin 2024**

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),
Candidat(e) au mandat de
Ai pris connaissance du dossier de candidature qui m'a été remis,

Atteste, par la présente, sur l'honneur :

- Qu'en tant que citoyen français, je n'ai pas fait l'objet d'une condamnation à une peine faisant obstacle à mon inscription sur les listes électorales¹.
- Qu'en tant que citoyen étranger, je n'ai pas fait l'objet d'une condamnation à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales¹.

J'affirme par ailleurs :

- Répondre à l'ensemble des critères d'éligibilité requis par les Actes de la Fédération,
- Respecter les conditions d'honorabilité stipulées aux articles L. 212-9 et L. 212-10 du Code du sport.

Je m'engage enfin à respecter, en toutes circonstances, l'ensemble des dispositions des Actes de la Fédération.

Fait à, le

Signature du candidat

¹ Cochez le paragraphe correspondant à votre situation



**Assemblée Générale Ordinaire
des Groupements Affiliés de la F.F.S.G.
Paris, le 29 juin 2024**

FICHE DE CANDIDATURE au **Conseil Fédéral** de la F.F.S.G.
en qualité de membre délégué auprès de la CSN Sports Extrêmes

Nom du candidat : Prénom :

Né(e) le : à :

Nationalité :

Adresse :

.....

Tél. :

e-mail :

Profession :

N° de licence :

Nom et n° du groupement

Fonctions et activités dans le domaine du sport :

.....

.....

Distinctions ou qualifications diverses :

.....

.....

Fait à le

Signature du candidat :

À retourner à la F.F.S.G. avant le 15 juin 2024 minuit,

par mail à president@ffsg.org

ou par courrier à FFSG, Karine GAMARD, 41-43 avenue de Reuilly, 75012 Paris

(cachet de la poste ou mail faisant foi)